

Rapport sur l'atelier : Société civile et Développement participatif

Laayoune, 16-17 mars 2013

Dans le cadre du deuxième tour de communication entre le CESE et les différents représentants des habitants des provinces du sud – élus, organisations professionnelles, associations de la société civile et chercheurs de la région –, un atelier a été organisé autour du thème *Société civile et Développement participatif*, dans le but de se rendre compte des possibilités et moyens d'intégrer les acteurs de la société civile au modèle de développement désiré, et recueillir, auprès des composantes du tissu associatif, des propositions visant à en développer les performances, à mettre à niveau ses modes d'actions dans le but de parfaire l'exercice démocratique, et instaurer les conditions d'une démocratie participative qui vient consolider et enraciner l'action démocratique.

L'atelier s'est déroulé en deux séances. Durant la première, l'accent a été mis sur les implications du développement participatif, et les moyens de mobiliser les forces civiles pour une participation effective à la mise en œuvre de tout modèle de développement convoité. Deux experts ont lancé les travaux de cette séance, avec deux exposés qui ont posé des questions relatives aux opportunités offertes par la nouvelle Constitution à la participation de la société civile à la conception, à l'accompagnement et au contrôle des politiques publiques. Ils ont également rappelé le climat politique au sein duquel évoluent les instances de la société civile, notamment dans les provinces du Sud, ainsi que les difficultés rencontrées par les initiatives civiles du fait de la pérennisation des méthodes adoptées par les autorités territoriales dans la gestion de rapports malsains, voire improductifs, avec les composantes de la société civile, tant en ce qui concerne la liberté d'association qu'en ce qui se rapporte au financement ou encore à la programmation des activités. Ont été également évoqués certains problèmes internes dont souffre le tissu associatif, comme entre autres la présence purement formelle de certaines associations, leur prolifération non rationalisée, l'absence de régularité au travail et de transparence, les carences en spécialisations et en compétences, les cas d'hypertrophie du moi, ainsi que la dépendance.

Durant la deuxième séance, il a été question des moyens d'intégrer la société civile et ses responsabilités dans le développement, et de créer et recréer des élites locales et régionales vérifiant les conditions nécessaires à l'implémentation du régionalisme avancé. Deux exposés ont été entendus à ce propos, portant sur des questions majeures, concernant les possibilités de faire participer les organisations de la société civile aux politiques publiques – notamment dans la mise en œuvre du modèle de développement des provinces du Sud –, les problèmes qui entravent la formation d'acteurs efficaces possédant les compétences requises pour la proposition, la participation et la mise au point de programmes de développement au profit des habitants de la région, notamment au regard des spécificités qui caractérisent la région, du fait des tensions qui font surface en telle ou telle autre situation, des restrictions que connaissent les libertés et les initiatives autonomes, et de la dissolution et la dépravation de l'action associative par la création d'associations fictives, familiales, saisonnières ou encore servant les desseins de telle ou telle autre partie.

Les participants ont remarqué que la société civile, dans la région de Laayoune-Boujdor-Sakia el-Hamra, avait besoin d'un diagnostic de l'état des lieux la concernant et de ses composantes, d'une analyse scientifique de ses réalités – pour se rendre compte de ses dysfonctionnements réels et ses points forts – et diffuser les impératifs de l'autocritique susceptible à aider à en dépasser l'insuffisance et dépasser l'absence de vision claire chez la plupart de ceux qui agissent en son nom. Il a également été question de la nécessité de définir clairement les rapports entre l'action politique en tant que telle, et l'action civile, censée être porteuse des valeurs de la liberté, de la probité, de la responsabilité, de la participation, du bénévolat, de l'engagement positif dans le processus d'enracinement de la démocratie, du contrôle des responsables de la gestion de la chose publique, au regard des missions dévolues à la société civile, sur la base de la loi et des principes des droits fondamentaux de l'homme.

Des discussions et interventions que les deux séances ont connues, il ressort que pour améliorer les fonctions de la société civile et l'habiliter à devenir un acteur principal dans tout projet de développement, il est nécessaire de :

- 1- Elargir la sphère des libertés dans la région ; veiller au respect intégral des droits de l'homme ; rompre d'avec les pratiques génératrices de

- sentiments d'injustice et de lésion, et instaurer des espaces de débat public autour des questions qui concernent la région ou la zone ;
- 2- Restaurer la confiance entre l'Etat et les associations de la société civile, à travers le respect de la loi et la gestion démocratique et transparente des relations bilatérales, au service du développement de la démocratie participative, et rompre d'avec les approches sécuritaires ;
 - 3- L'engagement collectif conscient dans la mise en œuvre des dispositions de la Constitution relatives aux rôles de la société civile, et la reconstruction de l'action civile pour relever les grands défis posés par ces dispositions, afin que la société civile se transforme en partenaire, en organe de contrôle des politiques publiques et en force de proposition ;
 - 4- Veiller à l'autonomie des associations civiles, tant dans leur création que dans la planification et l'exercice de leurs activités ; les préserver à travers le renforcement de leurs capacités de gestion, respecter la démocratie intérieure ; veiller à l'alternance souple sur la gouvernance, lancer des programmes innovants, et favoriser l'agrégation et la mise en réseau des associations ;
 - 5- Accorder de l'importance à la formation continue pour renforcer les aptitudes, optimiser l'investissement en jeunesse, mâles et femelles, afin de libérer les énergies, créer les compétences capables de proposer, planifier, mettre en œuvre et intégrer les méthodes modernes de gestion, et habiliter, par la qualification, des ressources humaines locales et régionales vérifiant les conditions de la participation effective aux efforts de développement ;
 - 6- Mettre fin à toutes les sortes d'amalgame entre l'action politique en tant que telle et l'action civile qui relève des associations du même nom, et lutter contre toutes les formes de soumission et d'altération qui entravent les missions principales de la société civile, tout en cherchant des points de complémentarité, au service des intérêts et attentes des habitants de la région ;
 - 7- Revoir les lois réglementant l'action associative, en pensant à un cadre organique indépendant ; participer à la proposition de critères nouveaux pour la rationalisation et la gestion de la pratique civile, et intégrer les principes de transparence, de reddition des comptes, de contrôle et de bonne gouvernance ;

- 8- Uniformiser les fonds de financement dans le cadre d'une instance autonome, et mettre fin à toutes les pratiques qui restreignent la liberté des initiatives des associations de la société civile ; conditionner l'aide par des programmes claires et des projets aux contours précis, avec l'assurance d'être à même de les concrétiser, dans un cadre de transparence, de contrôle et de communication, et approfondir le partenariat entre les associations nationales et internationales ;**
- 9- Enraciner la culture de la société civile dans les milieux où œuvrent les associations ; optimiser l'utilisation de l'information dans la proposition des concepts et l'élaboration des programmes, et participer au lancement et au développement de l'information associative, de manière à renforcer les valeurs de la société démocratique ;**
- 10- Réhabiliter le patrimoine culturel, et œuvrer à son intégration en tant que levier du modèle de développement, s'inspirer des aspects positifs de ce patrimoine pour la préservation des spécificités de la région, et reconstruire les dispositifs de médiation pour l'implémentation et la réussite du modèle de développement désiré ;**
- 11- Lancer une opération de réconciliation générale avec les populations de la région, au sujet de tous les dossiers ayant trait aux droits et libertés, et prendre des initiatives propres à aider à résoudre et dépasser tout ce qui peut entraver la construction de rapports sains et constructifs avec toutes les parties, pour une participation collective à la réussite du projet de développement des provinces du Sud.**